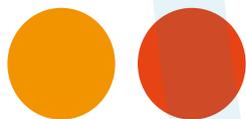


**Université
des Antilles**



**Procès-verbal
du Conseil académique**

Du 29 janvier 2024

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guylène	1	P
	CORDEL	Nadège	1	Procuration G. MOPHOU
	DANIEL	Justin	1	A
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	Procuration M. GEOFFROY
	ELIT-DIT-COSAQUE	Christophe	1	P
	FLORY	Anny	1	Procuration G. AUORE
	GASPARD	Sarra	1	A
	INAMO	Jocelyn	1	Procuration C. ELIE-DIT-COSAQUE
	JOSEPH	Philippe	1	Procuration T. SOUBDHAN
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
Collège B :10	ARAGON	Jaime	1	P
	DULORMNE	Maguy	1	A
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	A
	JOACHIM	Jean-Louis	1	A

	LARGITTE	Lucie	1	P
	MANYRI	Laurent	1	P
	PHILIPPON	Melody	1	A
	VACANT		0	
	ROGERS	Dominique	1	Procuration P. MAMES
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	Procuration L. MANYRI
	DUBOST	Isabelle	1	A
	LAWRENCE	Génica	1	P
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	Procuration G. LAWRENCE
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	A
	RAMASSAMY	Mickaelle	1	A
Collège E	LETIN	Grégory	1	P
	MARTY	Gilian	1	A
	PLACIDE	Patrick	1	A
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	A
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	P
Coll : Doctoirants	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	A

Collège : Etudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	A
	ARTIGNY	Coralie	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	P
	HAUTERVILLE	Stacy	1	P
	LINVAL	Jean-Brice	1	A
	MARIN	Lucas	1	A
	PRUDENT	Aurélie	1	A
	RAPHAEL	Weni	1	A
	RINALDO	Ethan	1	P
	RIPPON	Carl	1	Procuration E. RINALDO
	ZALI	Thailyana	1	A
	Pers. Ext	BELLEMARE	Roland	1
BESSADA		Catherine	1	A
EL GANAOUI		Mohammed	1	A
HO HIO HEN		Catherine	1	Procuration P. JEAN-BAPTISTE
LOUVET		Sandrine	1	A
OZIER-LAFONTAINE		Harry	1	Procuration G. MOPHOU
VEGA-RUA		Anubis	1	P
VACANT		0		
TOTAL			61	

Ordre du jour

Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du président	6
2) Affaires ressources humaines	6
a) Campagne de recrutement d’ATER – Année universitaire 2024/2025	6
b) Campagne complémentaire de recrutement des enseignants du 2nd degré – Année 2024	6
c) Critères CPP et CRCT - contingent local – Années universitaires 2024 à 2027	7
d) Critères d’attribution de la PEDR – Personnels hospitalo-universitaires.....	7
3) Affaires pédagogiques	7
a) Capacité d’accueil 2024-2025 – UFR Santé	7
b) Capacité d’accueil – Portail Parcoursup – pôle Martinique	7
c) Capacité d’accueil – Portail MonMaster – pôle Martinique.....	8
d) Modifications de maquettes	8
4) Questions diverses	8

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 09 h 26

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Chers collègues du campus de Schoelcher, vous vous êtes déplacés. On va refaire le point sur les présences. Nous avons trois personnes présentes au campus de Camp Jacob. Combien en Martinique sur le campus de Schoelcher ?

M. MANYRI, VP pôle Martinique : Pour l'instant, nous sommes 12, présents représentés.

M. le Président : 12 présents représentés, d'accord. Je vérifie. Vu qu'il y a une procuration à Saint-Claude, on va compter quatre personnes à Saint-Claude. Il y en a 14 à Fouillole, ce qui fait 18. Cela nous fait donc 30 personnes. Il nous manque une personne pour avoir le quorum. Il y a – je crois – un étudiant qui est en train d'arriver et qui, en plus, a une procuration. Le voilà qui rentre dans la salle. Donc, on est à plus deux. On est bon. Merci de votre présence. On va essayer de rattraper ce retard. Je suis vraiment désolé. On avait pourtant essayé de prendre nos précautions et de faire tous les tests nécessaires avant votre arrivée, malheureusement, ça n'a pas été suffisant. On va passer directement aux questions diverses, si vous en avez. On va supprimer la partie propos liminaires pour gagner un peu de temps. Est-ce que vous auriez des questions à inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil académique plénier ? Pas de questions à Schoelcher, ni au Camp Jacob, ni à Fouillole, donc, on attaque directement l'ordre du jour. Merci beaucoup.

2) Affaires ressources humaines

a) Campagne de recrutement d'ATER – Année universitaire 2024/2025

M. le Président : C'est un ordre du jour presque exclusivement pédagogique. Dans le chapitre affaires ressources humaines, il est question de la campagne de recrutement d'ATER pour l'année prochaine, 2024-2025. Vous avez reçu les éléments. Vous avez un tableau récapitulatif ainsi que les fiches de poste pour chacun des emplois au recrutement. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce tableau ou les fiches de poste ? Pas de questions, pas de remarques ? Donc, je vous propose qu'on procède au vote global pour cette campagne de recrutement d'ATER. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, nous avons un vote unanime.

Dans la précipitation, j'ai oublié tout de même de vous signaler la présence de Madame LARGITTE qui intègre le Conseil académique suite à la promotion de Monsieur COUDEVYLLE, qui est désormais professeur des universités, qui ne peut plus siéger dans le collège des maîtres de conférences HDR. Donc, Madame LARGITTE est à la commission de la recherche du pôle Guadeloupe et également au Conseil académique de l'Université des Antilles. Je tenais à vous le préciser. Je crois qu'elle s'est présentée dans la salle, mais je voulais que les collègues de Schoelcher et de Saint-Claude puissent aussi être informés de cela.

b) Campagne complémentaire de recrutement des enseignants du 2nd degré – Année 2024

M. le Président : C'est la deuxième campagne pour que les collègues certifiés et agrégés du secondaire puissent éventuellement rejoindre l'Université des Antilles à la rentrée de septembre. On a déjà eu une première campagne. Il y a eu quelques postes infructueux, donc on les a repositionnés ici à la demande des

directeurs et des directrices de composantes. Est-ce que vous avez des questions sur le tableau qui vous a été communiqué à ce sujet ? Nous avons exactement cinq emplois, un en Guadeloupe et quatre sur le pôle Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je vous propose qu'on passe au vote globalement aussi sur cette campagne complémentaire de recrutement du second degré. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Critères CPP et CRCT - contingent local – Années universitaires 2024 à 2027

M. le Président : Comme vous le savez, les enseignants-chercheurs peuvent solliciter des congés, soit pour projet pédagogique, soit pour conversion thématique et recherche. Donc, c'est le CPP et le CRCT, c'est sur dossier. Ensuite, le CAC restreint fait un classement, en tout cas, localement, et décide de l'attribution ou non de ces congés. Nous avons des critères que nous allons soumettre à votre approbation. Ce sont *a priori* les mêmes, je parle sous le contrôle de Madame la DRH, que nous avons votés l'an dernier. Ces critères seront valables. Madame la DRH, allez-y. Je vous laisse la parole.

Mme SOLVIGNON, DRH : Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ce sont les mêmes critères que l'an dernier et en l'absence de modifications réglementaires, ce que nous vous proposons, c'est de voter pour trois ans ces critères. Et s'il y a une réforme, s'il y a une modification réglementaire, à ce moment-là, nous vous représenterons les critères dans une autre instance. Là, on partirait sur des critères valables pour trois ans, et chaque année, il n'y a que le calendrier local, en fonction du calendrier national, qui s'adaptera et qui sera présenté aux instances dans le cadre de la validation, de la communication et de l'information.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ces documents ? Pas de questions, donc, on va en voter le contenu, si vous le voulez bien, à la fois les CPP et les CRCT dans un même élan pour les deux documents. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

d) Critères d'attribution de la PEDR – Personnels hospitalo-universitaires

M. le Président : Plus spécifiquement maintenant, les critères d'attribution de la PEDR pour les personnels hospitalo-universitaires, donc, nos collègues qui sont aussi praticiens hospitaliers et qui sont enseignants-chercheurs à l'Université des Antilles. Pour eux, pour ces personnels, la PEDR existe toujours. C'est la prime d'encadrement doctoral et de recherche qui a été remplacée par le RIPEC pour les autres enseignants-chercheurs non personnels hospitalo-universitaires. Avez-vous des questions sur ces critères ? Pas de questions ? Je vous propose aussi qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3) Affaires pédagogiques

a) Capacité d'accueil 2024-2025 – UFR Santé

M. le Président : En ce qui concerne maintenant nos futurs étudiants, le chapitre affaires pédagogiques, nous et le Conseil d'administration devons voter les capacités d'accueil, notamment pour l'UFR Santé. C'est le premier point pour la rentrée prochaine 2024-2025. Nous avons un document qui a été validé par le conseil d'UFR de la Faculté de médecine de l'Université des Antilles, avec pour chaque formation, la capacité d'accueil. Ils se proposaient pour 2024-2025. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions, donc, je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Capacité d'accueil – Portail Parcoursup – pôle Martinique

M. le Président : Nous avons ensuite les capacités d'accueil pour le portail Parcoursup pour le pôle Martinique. Je crois que nous l'avons déjà voté pour le Pôle Guadeloupe. Là, maintenant, il s'agit exclusivement du pôle Martinique. Avez-vous des questions sur ces capacités d'accueil ? Elles aussi ont été soumises aux instances du pôle Martinique. Aucune question, alors, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Les capacités pour le portail Parcoursup pôle Martinique ont un avis favorable, à l'unanimité.

c) Capacité d'accueil – Portail MonMaster – pôle Martinique

M. le Président : Même démarche, c'est le point petit c pour le portail MonMaster. Il s'agit des étudiants qui ont une licence et qui veulent intégrer un *master* à l'UA. Avez-vous des questions ou des remarques sur cette pièce ?

Mme LARGITTE, MCF : J'ai juste une question. C'est peut-être un détail. À la page 3, par exemple, pour l'UFR LSH, le nombre de quota, c'est 50, proposé pour le master : 50. Et après, il y a la coche « sélectif » ou « non sélectif » à la dernière ligne. Et là, ce n'est pas coché, donc, je me suis posé la question.

M. le Président : Votre question, c'est de savoir si c'est sélectif ou pas ? C'est ça ?

Mme LARGITTE, MCF : Oui, c'est ça. Tous les autres sont cochés en « non sélectif ». Et celui-là n'a aucune sélection, ni en « sélectif », ni en « non sélectif ».

M. le Président : À mon avis, c'est un oubli. Ce n'est pas sélectif.

Mme LARGITTE, MCF : C'est cette remarque.

M. le Président : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Très bien. Maintenant, on va passer au vote sur ces capacités d'accueil MonMaster pôle Martinique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Là aussi, adopté à l'unanimité.

d) Modifications de maquettes

M. le Président : Nous avons enfin des modifications de maquettes. Il y en a quelques-unes. Est-ce qu'il y aurait des questions sur ces modifications de maquettes ? Pas de questions. De toute façon, elles sont passées en CFVU bien entendu, donc, elles ont été validées par l'instance idoine. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'ensemble des modifications, elles sont toutes validées. Merci beaucoup.

4) Questions diverses

M. le Président : Encore une fois, toutes mes excuses pour le problème technique parce qu'on a perdu du temps. Heureusement, l'ordre du jour était relativement simple et bref. On avait pris des précautions pour ne pas avoir ce genre de soucis techniques et malheureusement, on en a eu. Il n'y avait pas d'autres points. Il n'y a pas de questions diverses. Il n'y a pas non plus de points sur la recherche pour ce Conseil académique.

Le prochain – je crois – aura lieu en avril ou en mai. Je crois que c'est plutôt en mai. Donc, on n'aura pas de Conseil plénier d'ici là. Merci beaucoup à vous tous parce que je sais que vous avez tous des occupations professionnelles ou alors universitaires pour les étudiants, mais on a besoin de vous pour ces conseils pour

que l'université fonctionne. Vous imaginez bien la campagne d'emploi d'ATER, c'est très important pour que ces enseignants contractuels, temporaires, finalement nous rejoignent à la rentrée de septembre et pour les collègues du second degré qui viendront renforcer nos équipes. Merci de votre présence et puis merci aussi à tous ceux qui ont récupéré des procurations pour qu'on puisse avoir notre quorum. Je souhaite une bonne matinée à ceux qui nous quittent puisque nous continuons avec un Conseil restreint aux enseignants-chercheurs. Merci à celles et ceux qui nous ont honorés de leur présence. Merci beaucoup.

M. LETIN, BIATSS : Ce n'est pas une question diverse, je voulais juste dire qu'il n'y avait pas les PV des anciennes séances.

M. le Président : Oui. C'est parce qu'on avait changé de marché et la nouvelle société avait un petit temps de retard. Merci à tous.

Fin de séance à 9 h 36